

P. Anoulin

On s'abonne au bureau du Journal n. 1 de l'Aube, n. 62 où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
 (Par trimestre.)
 Pour Namur. 4 fl. 50 c.
 Pour les autres villes 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

RESERVAZIONE PER ANNO:
 Prix par feuille d'impression, 10 cent.
 Aris des abonnés.
 Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N. 543.

SAMEDI.

31 DÉCEMBRE 1831.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 29 décembre.

Un courrier du cabinet anglais est parti hier soir de cette ville pour La Haye, avec des dépêches de sir Adair.

— On écrit de Gand, 28 décembre :

Le général Vandermeeren vient de traverser notre ville venant de Bruxelles et se rendant à Paris et à Londres.

Un détachement de 140 hommes du 6^e régiment de ligne, venant de Bruges, a logé cette nuit en notre ville, allant rejoindre leur bataillon à Malines.

— On mande de Berlin, en date du 24, que le prince Albert avec son épouse, venant de La Haye, et les deux princes Guillaume et Albert, venant de Cologne, y sont arrivés.

— Une lettre particulière de Berlin, publiée dans la *Gazette Universelle*, porte le nombre de l'armée russe actuellement en Pologne à 150,000, et ajoute qu'il y règne généralement parmi elle l'idée qu'elle se mettra au printemps prochain en marche pour la France.

Cette lettre parle de la grande sympathie qu'on témoigne en Prusse pour le sort de la Pologne, et annonce que le consul français à Dantzig a été mué de fonds pour soulager les malheureux Polonais réfugiés et les faire embarquer, quand la saison le permettra.

— On lit dans le *Mémorial Belge* :

Mes différentes branches d'industrie reprennent vie et vigueur.

A Gand, presque toutes les filatures et fabriques de coton sont en pleine activité. Il en est de même à St-Nicolas. Les établissemens qui chôment sont ceux qui ne subsistent qu'aux dépens du fonds de l'industrie nationale.

A Liège, la fabrication des armes à feu et des armes blanches continue à prospérer. La sage mesure que l'on vient de prendre, en levant la prohibition sur la sortie des armes à feu, augmentera les demandes. Les houilles qui étaient en magasin, sont presque toutes écoulées. On a fait de grands envois en France, par la Meuse.

Dans le Hainaut, les affaires commerciales, la clouterie et la forge rie surtout, reprennent avec vigueur. Toutes les fontes qui étaient en magasin à Charleroi et aux environs ont trouvé des débouchés. Les hauts fournaux de *Couillet* et des *Hanchis* fournissent trente mille kilogrammes de fonte par jour, sans pouvoir suffire aux commandes. Le haut-fourneau de *Fayt* se trouve aussi dans l'état le plus prospère. La fonte au coke, qui se vendait il y a deux ans 18 francs les 100 kil., ne coûte plus maintenant que de 12 à 14 francs, résultat du perfectionnement des procédés, et surtout de la baisse dans le prix des houilles, mais qui porte un coup sensible aux vieilles usines à charbon de bois, lesquelles ne peuvent pas fournir à moins de 16 ou 17 francs.

Les houillères du Hainaut se soutiennent assez bien. L'exportation de 1831 comparée à celle de 1829, offrira une diminution d'environ *un tiers*, diminution peu considérable, quand on songe que toute la houille exportée se consomme en France, où l'industrie est depuis 18 mois dans une stagnation presque complète. On comprend que, des que cette stagnation aura cessé, nos houilles trouveront des débouchés beaucoup plus nombreux.

— La commission chargée des préparatifs de la fête dont S. M. a daigné agréer l'offre, et qui sera donnée samedi 31, dans la salle du Grand-Concert, fera faire le même jour aux indigens, par l'entremise de MM. les maires des pauvres, une première distribution de six mille pains de froment, du poids de trois livres, outre les distributions qui seront faites aussi de la part de la même commission aux indigens des cultes, évangélique protestant et israélite.

— On lit dans la *Gazette d'Etat* de Prusse, sous la date d'Odessa, le 2 décembre, que, le 30 novembre, la comtesse veuve du comte Capod'Istrias, selon les vœux de ses proches et ses amis, y a fait célébrer un service funèbre à la mémoire de son époux.

Le même journal contient quelques nouvelles de Varsovie, du 18 décembre, portant entre autres que, sur la proposition du feld-maréchal Paskewitch Warzawski, S. M. l'empereur a accordé pardon entier et oublié du passé au 6^e bataillon d'infanterie, qui, le 17 septembre dernier, a mis bas les armes à Cracovie, et s'est soumis à la clémence du monarque.

— On écrit des frontières de Pologne, 15 décembre :

Il a été établi en Lithuanie une commission pour rechercher tous les Polonais et les Russes qui, durant la révolution, se sont trouvés absens de leur demeure ordinaire.

On continue à fortifier Wilna. Les Autrichiens ont toujours sur la frontière de Pologne une armée de 120,000 hommes.

Les bandes de brigands en Lithuanie, désignées dans le dernier ukase de l'empereur, se composent de deux corps d'insurgés sous les ordres des princes Mirski et Zaba, et continuent de roder dans les forêts de la Lithuanie. Ces deux princes (dont l'un jeune encore faisait, il y a

peu d'années, ses études à l'université de Varsovie, l'autre plus avancé en âge) n'ont pris part à la révolution de Pologne que vers la fin.

— On écrit d'Anvers, 28 décembre.

Un vol considérable d'argenterie et autres objets a été commis vendredi passé chez la dame V^e Vanden Brouck, au Klapdorp; il paraît que les auteurs de ce vol sont déjà connus.

— On lit dans l'*Indépendant* :

On écrit de Vienne, le 18 de ce mois :

La Prusse et l'Autriche ont ouvert des négociations avec la Russie, au sujet de l'évacuation de Cracovie par les troupes russes. Cette dernière puissance ne se refuse pas de retirer son corps d'armée du territoire de Cracovie; mais elle prétend ne pouvoir le faire qu'après avoir tout-à-fait calmé les esprits: elle s'arroge ainsi le droit de rétablir ce qu'elle appelle l'ordre, dans la république.

La Prusse nous a envoyé M. d'Alvens Ceben, pour délibérer, de concert avec notre cabinet, sur les mesures à prendre.

J'apprends que les biens du prince Czartoryski ont été partagés entre les généraux russes: on les évalue à 30 millions environ. Il ne lui reste que ses possessions en Gallicie. Le général Umiński a passé, il y a quelques jours, par Stuttgart, se rendant en France.

P. S. 11 heures du soir. — Je dois vous annoncer comme une nouvelle très-positive, arrivée il y a une heure à-peu-près, par un courrier extraordinaire, à une de nos premières maisons de banque, que la non-reconnaissance du roi Léopold par la Russie est maintenant de la plus exacte vérité. Nous avons déjà remarqué hier et avant-hier, par la froideur de la bourse, que quelque nouvelle semblable n'était pas loin, mais on n'en avait pas la certitude comme on l'a maintenant.

— On écrit de Bade, le 23 décembre :

Les princes de Loewenstein ont de nouveau protesté contre l'abolition de la dime dans leurs terres seigneuriales.

Je sais d'une très-bonne source que ces princes porteront plainte à la diète, qui reprendra ses sessions dans cinq ou six semaines. Le prince Philippe de Loewenstein est déjà arrivé avant-hier à Francfort, pour exposer ses droits aux divers envoyés des états de l'Allemagne.

Le gouvernement de Cassel n'a pas donné des suites aux réclamations de la chambre relativement au cantonnement des troupes hessoises dans les environs de Cassel.

Le prince Cantacuzeno est arrivé hier à Francfort.

NAMUR, 30 décembre.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 courant seront censés continuer s'ils n'envoient leur renonciation avant le 1^{er} janvier 1832.

Les lettres et paquets doivent être affranchis, sinon ils seront refusés.

A compter du 1^{er} janvier prochain notre journal paraîtra de midi à une heure.

TESTAMENT DU DUC DE BOURBON.

En attendant les événemens qui se préparent, un grand drame se joue devant les tribunaux de Paris. Procès infâme, tout rempli d'affreux détails, horrible catastrophe contre laquelle vient se briser le dernier prince du grand nom de Condé, le plus grand nom de la monarchie; procès courageux, intenté par les princes de Rohan contre l'ardente maîtresse d'un vieillard. Tout est vague, obscurité et crime dans cette affaire. Un prince affaibli par l'exil, par des malheurs et par des plaisirs excessifs, livré à Pénergique volonté d'une femme qui a passé par le vice avant d'entrer dans ce palais où régnerent Bossuet et le grand Condé, dans ce jardin où l'apôtre et le héros se promenaient et s'entretenaient l'un l'autre au bruit de ces magnifiques jets d'eau qui parlent encore si haut la nuit et le jour, quand tout est muet autour d'eux, soit par la mort, soit par l'effroi; M^{me} de Feuchères, et Condé mort pendu, tels sont les deux héros singuliers de cette histoire. Voyez comment s'abatardit le sang le plus noble, le sang même de Condé! Toute la vie du noble propriétaire de Saint-Len et de Chantilly, se passe à la chasse, à la queue d'une meute, au milieu de gentilshommes à queue et à poudre, revêtus d'une espèce de livrée jaune; quand ce grand prince a battu toute la journée les champs et les bois avec ses piqueurs, traînant à sa suite la dame de ses pensées, meuble inutile de sa vieillesse chasseresse, meuble d'étiquette et d'ostentation; l'intrepide chasseur resté chez lui n'est plus qu'un amant imbécile et idiot. Cette femme le domine et le guide comme lui-même dominait tout-à-l'heure son cheval. Cette femme lui commande en maîtresse, et il obéit tout tremblant, lui qui tout à-l'heure franchissait les haies et les fossés, et courait au galop sur les bords des précipices au risque de se rompre le cou. Savez-vous qu'il s'agit pour

Sophie Dawies, aujourd'hui baronne de Feuchères, que son mari ne voudrait pas saluer dans la rue, d'une fortune immense, de terres royales, de forêts princières, du plus bel héritage de la France! aussi c'était plaisir de la voir obéie, servie, aimée, flattée par tous, elle avait des princes à son lever, cette femme. Plus d'une fois une dynastie naissante prit place à sa table, plus d'une fois une dynastie lui donna la main pour la reconduire à sa voiture, elle Sophie! la Sophie de Londres! la Sophie des lords d'Angleterre! la honteuse Sophie qui entrait chez le dernier Condés conduite par le valet de chambre et par l'escalier dérobé, pauvre fille en robe de bure et en vieux souliers! aujourd'hui elle est la reine de ce beau pays de Chantilly. Le château royal de Saint-Leu ne s'ouvre qu'à son nom, sa chambre à coucher a dérangé la chambre des députés dans ses plans, elle est devenue la Maintenon d'une maison d'éducation militaire. Singulière profanation! madame de Feuchères la Maintenon de quelque chose en France! Je ne vous fais ici qu'un sommaire du procès.

C'est maître Hennequin qui plaide pour la famille de Rohan, en nullité de testament du prince. Tout entier à sa noble vocation, maître Hennequin n'a reculé devant aucune des exigences de sa position. Il a montré au grand jour toute la correspondance de cette affaire. Les lettres se croisent du pavillon de madame de Feuchères au Palais-Royal. Ces lettres sont d'un déplorable style; on y voit tant de politesses, tant de contescendances prodiguées de si haut à cette femme qui était si bas! Cette femme se montre si souveraine maîtresse des volontés de son imbécile amant.

Que de peines, de soins et de bassesses pour arriver à cet héritage! mon Dieu! que d'efforts pour priver de cet héritage les héritiers naturels! quelle belle part on fait à cette femme! comme madame de Feuchères joue en grand le rôle de valet de Regnard du *légataire universel*! qu'elle est longue et douloureuse la léthargie de ce dernier Condé! Et quand toutes ces lettres sont épuisées, quand ces anecdotes sont racontées en plein tribunal, quand on a fait assez anti-chambre chez la maîtresse sérénissime pour déshonorer toute une race, alors arrivent les détails d'intérieur, les dégoûtans détails, les horribles détails. Malheureux Condé! il a beau se démenter et vouloir briser sa chaîne; sa chaîne l'entoure et le serre de plus belle; il a beau s'emporter contre ce maître impérieux qu'il s'est donné; son maître l'obsède incessamment, la nuit et le jour, il le menace, il l'égratigne, bien plus il le frappe à la joue, il le frappe jusqu'au sang; le sang du vieux Condé de France coule sous les ongles d'une prostituée d'Angleterre, dans ce même palais tout rempli d'honneur, de gloire et de toute-puissance, où vint Louis XIV, jeune et beau, où respira, où parla Bossuet, où Louis XV conduisit sa jolie maîtresse, où Vatel se donna la mort, parce que la mariée avait retardé d'un quart d'heure. Essuie ton sang, vieillard, et va baiser la main qui t'a frappé, demande à genoux, Condé, et si tu veux conserver les deux yeux, écris après-demain ton testament.

Puis enfin, quand ce testament est écrit tout entier de la main du prince, lui qui aimait si peu à écrire de sa main; quand le nom du duc d'Aumale, cet enfant charmant, beau, naïf et affable, et innocent comme ses sœurs, est accolé en acte authentique au nom adultère de madame de Feuchères, ô malheur! quand ce nom d'Aumade est assez profané; quand le vieillard, voyant la branche aînée de sa maison qui va mourir en exil, voulut partager son exil comme il avait partagé son retour; un matin, le valet de chambre de son altesse le trouva pendu à l'espagnolette de sa fenêtre, comme une épée inutile et rouillée suspendue là après un dernier combat il y a cent ans.

La plaidoirie de M. Hennequin a produit une vive impression. Les causes célèbres n'ont pas une seule cause qui approche de celle-là par son importance, par ses mystères, par ses héros, par le nom du mort, par le nom de ses héritiers. C'est là un procès bien autrement malheureux que celui du *National*, ou des fusils-Gisquet; il laissera des taches ineffaçables de sang et de boue.

— Une somme de 634 francs, arrivée trop tard pour qu'elle pût faire partie du compte de la Commission des Secours, se distribue en ce moment aux victimes du premier octobre. Cette somme se compose des dons suivans :

- Beauraing, 100 00; Falaën, 46 16; Gedinnes, 66 23; Gérin, 21 16; Martouzin-Neuville, 60 00; Noisieux, 19 93; Sausin, 15 80; Verlee, 16 40; Waillet, 4 8; Membre, 47 75; Wancenne, 36 50; M. Deseille, notaire et bourgmestre à Ave, 100 00; M. de Cartier de Porcheresse, député des états, 100 00. En tout 634 01.

— Dans la dernière réunion des marchands à Dublin, M. O'Connell a eu occasion de traiter du grand problème social que les événemens vont résoudre vraisemblablement sous peu; à savoir: si les irrégularités de droits et d'impôts qui accablent la classe pauvre au profit de la classe riche devront survivre à la ruine de *l'église et l'état* (l'établissement)? En réponse à un orateur qui avait voulu exclure les classes ouvrières des associations pour la réforme, le grand agitateur a dit: « Loin de là, le concours du peuple nous est indispensable. Et si nous craignons sa violence, est-ce un bon moyen de la prévenir que de mettre l'injustice de notre côté en l'excluant des prétentions du droit commun d'affranchissement et que nous revendiquons pour nous-mêmes. Tout ce qui se rattache aux salaires des ouvriers, aux grains des cultivateurs, doit être controversé par les parties intéressées. Je provoque cette controverse et je vous réponds de la paix. Le petit peuple d'ailleurs n'est pas aussi imbécille et brutal que plusieurs affectent de le croire. Je me rappelle d'avoir conféré il y a trois ans avec une députation d'ouvriers en soie et j'ai été frappé de la justesse de leurs vues sur les points les plus abstraits de l'économie politique. Leur bon

sens s'en a plus appris sur ce que je désirais connaître que la science des hommes spéciaux. Il s'en faut que la sagesse collective de la nation (le parlement) soit toujours aussi éclairée que l'instinct de nos petites gens (pires....) Lord Mundeville, dans sa cloaque orangiste, nous a traités dernièrement de peuple conquis. Pour victime d'un guet-à-pens sans exemple dans les annales de l'histoire, soit! pour trompés, vécés, volés, opprimés, soit encore! mais conquis! Au surplus: un peu de patience, et nous apprendrons bientôt à vivre à tous ces aristocrates gorgés de la substance publique....

A qui devons l'émancipation catholique, qui cependant n'a été avantageuse jusqu'ici qu'aux classes supérieures parmi les catholiques? Est-ce à l'aristocratie catholique, ou à la démocratie catholique? Je rougirais de vous énumérer toutes les défections qui ont retardé cette grande conquête. Mais est-ce le peuple qui a fait défaut? non. C'est à son attitude imposante vis-à-vis des tyrans que nous devons la victoire; ce sont nos riches et, faut-il l'avouer, des hommes de [ma profession, voués à la défense de l'opprimé contre l'oppressur, qui ont trahi sans pudeur la cause de la justice; mais le peuple sera-t-il éternellement la dupe de leur dévouement? Non, je vous le jure, non! (applaudissemens prolongés...) C'est dans les poitrines exténuées par les délices du luxe, et non dans les poitrines moralisées par le travail, endurecies par les privations, que fermentent les passions basses, haineuses et cupides.... Lord Althorpe se moque-t-il de nous de rédiger un bill de réforme sans consulter un seul député d'Irlande, tandis que ceux d'Angleterre et d'Ecosse l'ont été en ce qui concerne leurs localités respectives? Des trois derniers bills, le premier accordait quarante représentans à l'Ecosse et le dernier cinquante-trois; donc, progression. Quant à l'Irlande, le premier bill lui était le moins désavantageux, le dernier le plus. Bref les Ecossais auront huit représentans de plus sur cinquante-cinq, et nous cinq sur cent! Appelle-t-on cela se moquer du monde? Est-ce comme catholiques fidèles qu'on nous traite aussi mal? (Indignation.) Souffrirons-nous plus longtemps cette dégoûtante partialité? (Non! non!) Compatriotes! unissons-nous tous et fermement. (Oui! oui!) Nous avons un comité du nord à Belfast; du sud à Cork; de l'ouest à Galway. Que les comités se multiplient dans toute l'Irlande! (Applaudissemens.)

M. Rynold, qui avait voulu exclure les ouvriers de l'association, déclare se ranger à l'avis de M. O'Connell. (Approbation.)

Des mesures sont prises par le bureau pour organiser une collecte nationale.

Dans une prochaine séance le *refus de payer les dîmes* sera mise en discussion et vraisemblablement arrêté.

— Nous lisons dans le *Semeur*, journal français, un renseignement qui peut n'être pas sans intérêt pour notre canalisation future: M. Graham, de la Louisiane, vient d'inventer une machine à excavation qui peut avoir des résultats incalculables. C'est un instrument mu par la vapeur et destiné à creuser la terre, qu'il enlève et jette de côté. Cette machine promet surtout de faciliter et d'améliorer le creusement des canaux. Avec une force de 8 chevaux, elle fait l'ouvrage de 300 hommes.

Dans un article intitulé *TENONS-NOUS SUR NOS GARDES!* le *Journal des Flandres* fait ces réflexions :

« Il y a cinq ou six semaines, qu'on nous faisait accroire que la ratification du traité de paix n'était qu'une simple formalité que les souverains ne pouvaient manquer de remplir. Aujourd'hui on ne tient plus le même langage; et, malgré toute l'exagération que l'on remarque dans les nouvelles de non-ratification il reste un certain vague qui n'a rien de rassurant. Toutes les nouvelles qui nous arrivent chaque jour de l'étranger, tous les bruits qui se croisent à l'intérieur, nous ont fait faire bien des réflexions; et celle à laquelle nous nous sommes surtout arrêtés, c'est que notre horizon politique présente à-peu-près le même aspect qu'il avait peu de temps avant les événemens du mois d'août. Alors le peuple belge s'endormait dans une sécurité dont il devint la victime; alors aussi on faisait circuler des nouvelles pacifiques. Mais bientôt l'invasion de l'ennemi vint nous tirer de cette tranquillité apathique pour nous jeter dans d'affreux désastres.

« Il y avait alors, comme à présent, une cause dominante de cette fausse sécurité, à laquelle tout le monde s'abandonnait, c'était la confiance qu'on avait dans la conférence de Londres. Serait-il possible, se disait-on, que la conférence, après avoir accordé un roi aux conditions des 18 articles, ne s'en tint pas à ces conditions, et ne forçât pas le roi de Hollande d'y adhérer? Cependant le roi de Hollande nous attaqua, et les Français vinrent le prier poliment de bien vouloir se retirer, sans stipuler des conditions aucunes. Le roi de Hollande se retire, mais les 18 articles rentrent dans le néant.

L'auteur, après avoir dit que les puissances se mettront peu en peine d'être taxées d'injustice, que la non-ratification du traité de paix est encore dans la sphère des éventualités et que les événemens du Luxembourg pourraient bien être des avant-coureurs d'une nouvelle invasion, continue ainsi :

« Nous demanderons à monsieur le ministre de la guerre s'il se trouve à même de pouvoir repousser l'ennemi?

« Nous lui demanderons comment il se fait que, dans les circonstances actuelles, les généraux français que nous avons à notre solde quittent notre pays?

« Nous lui demanderons s'il est vrai qu'un de ces généraux devait avoir le commandement en chef, sous le roi, et que déjà il eût fait les plans de campagne? et, en cas d'affirmative, si l'on a su communiquer à quelque autre général tous les moyens d'exécution concertés par le général français?

« Nous lui demanderons comment il se fait que presque tous nos

généraux qu'on avait fait passer pour incapables lorsqu'il s'agissait d'obtenir l'autorisation de nommer des chefs étrangers, ont été déclarés capables aussitôt la loi obtenue, pour être frappés encore une fois d'incapacité quand il s'est agi de repousser l'enquête.

« Nous demanderons à quoi servira la légion étrangère ? »

« Nous demanderons si les frontières sont bien défendues, si le quartier-général se trouve assez avancé pour faire tête à une première attaque ? »

« Nous demanderons pourquoi, tandis que Guillaume augmente tous les jours son armée, on accorde à la nôtre des congés de 15 jours, pour 10 à 15 hommes par compagnie ? Nous demanderons si les officiers s'absentent aussi et laissent ainsi leurs compagnies à l'abandon. »

« Nous ne pouvons dissimuler nos craintes sur les dangers qui nous menacent, quand nous voyons la confiance presque sans bornes que beaucoup de personnes semblent encore avoir dans la conservation de la paix, confiance que le ministre de la guerre pourrait bien partager aussi à un certain point. Nous le répétons encore une fois, *soyons sur nos gardes*; car si nous nous laissons surprendre de nouveau, la faute serait d'autant plus impardonnable que l'expérience aurait dû nous rendre plus prévoyans. »

REVUE DE LA PRESSE PARISIENNE. DISCUSSION DE LA PAIRIE.

On lit dans le *Temps* : « M. Périer n'était pas dans une position franche vis-à-vis de la chambre des pairs. On savait à quelles conditions il avait accepté son premier ministère et pour quelles causes il l'avait quitté. L'une de ces causes était le maintien de l'hérédité. Or, ce principe, il l'a abandonné, et en l'abandonnant il a supplié la chambre de s'associer à sa faiblesse. Ceci a imprimé à quelques-unes des paroles de M. le président je ne sais quoi d'âpre et de malade, de supplian et de colère... Il y a aussi quelque chose qui a dû vivement blesser la chambre des pairs, et qui aurait blessé toute assemblée politique; c'est cette manière de M. Périer de se présenter comme indispensable... »

On lit dans le *Courrier Français* : « En vain, disait M. Périer, il a été reconnu par toutes les opinions que l'hérédité de la pairie n'était point dans notre pays et dans notre siècle un privilège personnel et aristocratique, mais une garantie politique et constitutionnelle; qu'elle n'était pas l'expression d'un droit acquis par la conquête ou par une antique possession, mais l'application d'une théorie imaginaire née dans l'intérêt général; etc. »

« Il est faux d'abord que toutes les opinions aient reconnu que l'hérédité était une théorie imaginée dans l'intérêt général; mais lorsqu'un ministre se permet une assertion aussi hasardée pour l'amour d'un principe contraire à celui dont il propose l'adoption, doit-on croire qu'il ait un désir bien sincère de voir triompher sa proposition ? La chambre des pairs a dû croire le contraire, et la discussion s'en ressent... Il y a des assertions étranges dans le discours de M. Périer. Nous y voyons, par exemple, que « la foi patriotique créée par le ministère a vaincu les antipathies de l'étranger contre la révolution de juillet. » Vaincu ! en faisant tout ce qu'elles ont demandé. « A conquis les alliances européennes à un trône national. » Est-ce pour les alliances, ces alliances, que toutes les armées de l'Europe sont sur pied ? Des alliances ! la fortune nous en avait donné en Italie, en Belgique, en Pologne ! L'Italie est sous le joug, la Pologne détruite, la Belgique neutre à perpétuité. »

On lit dans le *National* : « C'est un singulier spectacle que celui d'une assemblée se débattant sous la loi d'une impérieuse nécessité et cherchant un adoucissement aux douleurs d'une trop lente agonie dans le panégyrique de ses vertus et des éminens services rendus par elle au pays. Quoi qu'il en soit de ces longs services, nous croyons qu'il reste à MM. les pairs un à rendre à leur pays et le plus grand qu'il puisse attendre d'eux, c'est de se démettre au plus tôt et de la meilleure grâce possible d'un privilège suranné. . . . M. Périer a déclaré que ses convictions sur la nécessité d'adopter la loi s'étaient de plus en plus affermisses et que ses prévisions n'osaient aller au-delà du rejet de la loi. Un semblable appel fait à la prudence de MM. les pairs ne peut manquer d'avoir de l'influence sur leur décision. »

La *Révolution* cherche ses principaux argumens contre la pairie dans ce besoin d'améliorations positives que réclament les classes inférieures trop long-temps foulées. De tout temps et partout l'aristocratie a pompé la succe du pauvre pour ménager le superflu du riche. Le rédacteur cherche ses exemples en Angleterre, et donne d'après Warden le résumé des travaux du budget de 1829 présenté au parlement dans la séance du 8 janvier 1830 par le duc de Wellington. La douane a produit 17,200,000, les droits réunis 19,300,000; la poste aux lettres, aux chevaux, les licences, le timbre, les droits sur la vannerie, la savonnerie, etc., 13,000,000 : voilà un ensemble de 1,250,000,000 de francs payés à peu près exclusivement par la classe moyenne et la classe ouvrière ! »

On lit dans le *Mouvement* : « Si l'on pouvait écouter avec quelque respect M. de Fitz-James défendant l'hérédité de la pairie, foi de sa vie tout entière, on ne saurait se défendre d'un sentiment de douleur en voyant le fils de Lannes défendant la même thèse. Nous ne voulons pas examiner avec M. de Montebello si une aristocratie est nécessaire au trône, parce qu'on a trop bien démontré avant nous qu'il n'est pas au pouvoir des hommes politiques de rendre la vie aux cadavres d'institutions mortes de vieillesse. . . . Un dernier mot pourtant. Le jeune pair a parlé du sang de Lannes versé sur le champ de bataille et honoré des larmes d'un grand homme; mais qu'eût fait le grand homme de M. Lannes fils ? un sous-lieutenant tout au plus; un capitaine après quelques services; un général s'il eût été courageux et capable, mais point

d'après les droits de sa naissance. Et voilà pourquoi Napoléon était populaire malgré son despotisme. On lui pardonnait le rang élevé de son état-major plein de gloire, on ne lui eût point pardonné d'avoir fait une cour ou un sénat des fils des braves qui l'entouraient. Croyez-nous, monsieur Lannes, si vous tenez au trône, ne cherchez pas à le fonder sur l'inégalité, car décidément l'égalité est depuis quarante ans la passion dominante de la France. »

On lit dans la *Gazette de France* : « En abdiquant son opinion devant le mandat des collèges électoraux, M. Périer a déclaré et proclamé le principe que ce mandat était supérieur aux intérêts de tous les pouvoirs constitués, et aux faits du gouvernement, qui n'avait plus qu'à se soumettre quand le pays avait parlé, et dont toute l'action devait se borner à exécuter les arrêts d'une majorité, quelle que fut son opinion particulière. » D'où la *Gazette de France* conclut très-logiquement : « que si un peu plus tard les collèges électoraux voulaient revenir à l'hérédité politique, le devoir du gouvernement serait encore de réaliser ce vœu. »

L'*Opinion*, qui ne croit pas à la sympathie de la France pour Henri V, tire parti, dans un autre sens, des aveux de M. Casimir Périer : « Quand on lui a fait comprendre que l'abolition de l'hérédité de la pairie entraînerait bientôt celle de la royauté, le président du conseil n'a point trouvé d'argument contre cette conséquence logique; il s'est contenté de répondre qu'il n'y avait pas même de nécessité; qu'il ne fallait donc pas soulever cette question délicate, mais que plus tard, si tel était le vœu du pays, si ce vœu devenait une nécessité, alors.... Eh bien ! que le pays manifeste ses vœux, que le peuple parle, que la nation expose ses besoins, et ils seront satisfaits : le président du conseil l'a dit : *Il faut obéir aux vœux du pays.* »

On lit dans le *Constitutionnel* : « Jamais la chambre n'avait accueilli avec autant de faveur que dans la séance d'aujourd'hui les argumens héréditaires, la faible majorité que l'on annonce en faveur du projet semble se perdre d'instant en instant. Tel est le labyrinthe où s'agit cette discussion, que de jour en jour il devient plus difficile d'en prévoir l'issue. On pourrait croire en vérité que le Luxembourg est isolé au milieu de la France; l'opinion publique, la raison commune, l'utilité générale, sont des choses et des considérations qu'il semble ignorer. »

Préoccupé de questions d'une bien plus haute importance, le *Globe* se borne à enregistrer les faits de la discussion sur la pairie.

La *France Nouvelle* applaudit à la contenance ferme de M. Casimir Périer, au milieu du feu croisé des partis.

Le *Journal du Commerce* présente une observation importante : « M. Decazes, dans son rapport, a établi en point de doctrine que la charte de 1830 n'était qu'une loi, réformable comme les autres lois par le concours des pouvoirs législatifs ordinaires. Cette théorie est grave : car il s'agit de savoir si nous avons, ou si nous n'avons pas une constitution, et s'il suffit d'avoir une majorité complaisante, pour faire disparaître les garanties de 1830 et revenir à la charte octroyée. M. le président du conseil a laissé passer cette doctrine sans réponse. »

Le *Journal des Débats* déplore le discrédit de l'hérédité et espère que tôt ou tard la France reviendra de cette erreur, mais il convient qu'il y aurait imprudence et folie à résister au vœu général qui s'est prononcé d'une manière péremptoire sur tous les points de la France.

On lit dans la *Tribune*, après l'énumération de toutes les bassesses dont la pairie française s'est souillée depuis quinze ans : « Fils de Lannes, la France n'a pas oublié les services de votre père : elle n'oubliera pas vos paroles !... Que nous font les enfans et les petits-enfans de M. de Raicourt et les protestations des pairs nouvellement créés ? Que nous font les démissions ?... La clôture a été repoussée : encore deux jours de flux d'éloquence patricienne. Un général fatigué de tant d'hésitations veut en appeler par un amendement du pouvoir législatif au pouvoir royal... Rassurés par la modération du peuple, ils ont levé la tête.... Les prolétaires, si on ne les écoute, n'en appelleront qu'à eux-mêmes. »

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 27 décembre.
ÉPHÉMÉRIDES FRANÇAISES.
27 DÉCEMBRE.

1796 (7 nivôse an v.) — République française. (Directoire.) — Le général Bonaparte s'empare du château de Bergame, défendu par les troupes vénitienes.

1804. (6 nivôse an xii.) — Empire français. — Ouverture du corps législatif. — L'empereur Napoléon dit :

« Si la mort ne me surprend pas au milieu de mes travaux, j'espère laisser à la postérité un souvenir qui serve à jamais d'exemple à mes successeurs. . . . »

1805. (6 nivôse an xiv.) — Proclamation de l'empereur, au sujet de la trahison de Ferdinand, roi des Deux-Siciles; Napoléon dit aux soldats de l'armée française que son frère Joseph Bonaparte, qui a toute sa confiance, marchera à leur tête. (*Journal de l'Empire*, aujourd'hui *Journal des Débats*.)

On se rappelle qu'après un grand désastre, Napoléon terminait ainsi un fatal bulletin : « L'empereur se porte bien. » C'est qu'il savait, c'est qu'il sentait en lui que l'empereur, c'était la force, c'était l'âme, c'était la vie toute entière de l'armée. Ainsi pensent M. Périer et les amis de ce ministre. M. Périer, c'est la vie de la France.

Ce que nous disons ici n'est pas une exagération : et les adulations

de quelques hommes pour le grand homme du conseil vont à un point qu'on ne saurait imaginer.

On n'épargne pas à M. Périer ces comparaisons avec le génie de Napoléon. On lui dit qu'au 18 brumaire Bonaparte se saisit du pouvoir et organisa fortement une société à demi dissoute. Mais cette société était lasse de l'anarchie; elle appelait un maître.

Le 13 mars, M. Périer s'est aussi emparé du pouvoir; il a ausi trouvé en face de lui, une dévorante anarchie; mais cette anarchie plaisait, mais on se révoltait contre le pouvoir. Et, malgré cette tendance à la révolte, M. Périer a ranimé le pouvoir et comprimé l'anarchie. Le 13 mars est plus grand que le 18 brumaire.

Voilà, à ce qu'on assure, les propos que tiennent à M. Périer ses familiers passés maîtres en adulation. Et M. Périer ne repousse pas ces naïfs flagorneurs de la façon qu'on l'accuse de renvoyer parfois ceux qui lui viennent porter des pièces à signer.

Cet esprit d'admiration aveugle se reflète dans l'article qui donne lieu à nos réflexions. Mais l'enthousiasme des adeptes pour la royauté et le dévouement du premier ministre ne suffisent pas à dissimuler les embarras de la position actuelle.

Que M. Périer se porte bien, soit: mais son ministère est bien malade; car nous croyons, nous, à la fortune de la France.

(Les Communés.)

Deux courriers extraordinaires ont été expédiés hier par M. Sébastiani, l'un pour Berlin, l'autre pour Vienne.

SUISSE. — Genève, 20 décembre.

Bourquin, après avoir lâchement abandonné ceux qu'il avait juré de conduire à la victoire ou à la mort, s'est réfugié seul dans le canton de Vaud. On lui assigne Villeneuve pour résidence.

Auguste Cugnier, à la tête des patriotes de la Chaux-de-Fond, était parvenu à s'emparer du Val-de-Ruz et du château de Vallengin; mais il a été forcé de se replier sur les montagnes, en apprenant la déroute du corps principal des insurgés. On dit qu'il s'est retiré en France.

L'armée royale est entièrement composée d'étrangers et commandée par des étrangers. M. de Pfuel avait appelé deux de ses anciens aides-de-camp et plusieurs officiers prussiens de Cologne.

Les événements qui viennent de se passer à Neuchâtel ont consommé le divorce entre Neuchâtel et la Suisse. La diète ne peut plus intervenir dans les affaires de ce pays. En eût-elle la volonté, elle n'a pas le pouvoir de se présenter comme médiatrice entre un souverain étranger et ses sujets vaincus.

Des dépêches du gouvernement de Neuchâtel viennent d'arriver ce soir à notre procureur-général. On présume qu'elles ont pour objet de réclamer l'extradition des insurgés, décrétés de prise de corps, qui se réfugièrent à Genève. Heureusement nos lois, et plus encore nos mœurs, s'opposent à l'exécution d'une pareille mesure.

Lausanne, 21 décembre.

Le traitement barbare fait aux prisonniers qu'on a garottés, et auxquels on a fait faire trois fois le tour de Neuchâtel, le bourreau en tête, a révoité les plus tièdes libéraux. C'est de cette opinion qu'on connaît comme plus prononcés ont été pris au lit et garottés, quoiqu'ils fussent restés inoffensifs. Bourquin a été à Villeneuve avec Renard, vers la Frontière du canton de Vaud la plus éloignée du canton de Neuchâtel; mais tout n'est pas fini. Cugnier, à la tête d'une forte colonne, a refoulé les royalistes dans Neuchâtel, et s'est rendu maître du château de Valengin. La Chaux-de-Fonds s'est aussi insurgée.

COMMERCE.

BOURSE DE BRUXELLES, du 28 décembre.

Dette active hollandaise. 41	Naples 73
" belge. 41	Espagne Gueb. 76 P
Los rentes 86	" perpétuelle à Amsterdam. 47 1/4 A
Act. de la banque. 575	" à Paris 56 P
Emprunt de 12 millions. 87 1/4	Rentes domaniales. 86
" 10 millions. 81	" d'Espagne. 48 3/4
Métalliques. 87 1/2	

BOURSE D'ANVERS, du 28 décembre.

Métalliques 87 1/4	A	Rente perp. Espl ^e à Paris.	
Lots de fl. 250 384		" " " à Amst.	47 1/4 à 3/8
Na. belgains 72 7/8 à 73	A	Anglo Danois	65 1/2 P
Société de commerce		Lots de Pologne	
Guebhard 75	A	Emprunt des 12 mill.	88 à 87 1/2

ANNONCES.

AVIS

TRÈS-IMPORTANT.

1453. Le soussigné a l'honneur d'informer le public que le sieur LEROUX-COLLETTE, chapellier, rue de l'Ange, N° 647, à Namur, est expert *nec plus ultra*, dans la passementerie; il distingue, par l'odorat, le galon demi-fin d'avec le faux, et au premier coup d'œil, le cuivre de l'or; je le recommande aux personnes qui se trouveraient gênées; il a des connaissances très-parfaites dans cette partie.
Namur, le 30 décembre 1831.

J. P. LESUISSE fils.

1450. Le 12 janvier 1832, l'administration communale de Surissee, fera exposer en vente le taillis de la coupe ordinaire 1832.

1451. AVIS.

Le 16 janvier 1832, à midi précis, il sera procédé, à l'hôtel du ministère de la guerre à Bruxelles, à l'adjudication de la fourniture et de l'entretien des lits militaires dans les villes de garnison, pour un temps de vingt années, à partir du 1^{er} mars 1832.

Le cahier des charges est déposé à la 3^e division des bureaux du gouvernement provincial de Namur, où les amateurs pourront en prendre connaissance tous les jours jusqu'à midi.

1452. A placer plusieurs capitaux de dix, douze, quinze et vingt mille florins des Pays-Bas.

S'adresser à maître Logé, notaire, à Dinant.

1409. On cherche une meule de moulin, de 6 pieds de diamètre et de 8 pouces d'épaisseur.

S'adresser au bureau de cette feuille.

1425. Beau quartier garni avec écurie à louer, rue de l'Escalier, N° 40, à Namur.

1449. A vendre chez M. Capelle-Michaux, place du Marché au Beurre, à Namur,

Un choix de draps superfins de toute nuance, passés au décatissage en couleurs nouvelles, telles que peau de tanpe et autres, pour pantalons; castors, moelletons et cotings de toute qualité; couvertures de laine extra-fines, couvertures de cotons au prix de 4 fr. 50 centimes, flanelle de santé, etc., etc.

1413. Emprunts de 12 et de 10 millions de florins.

Le notaire Delvigne informe les personnes qui désireraient vendre leurs obligations et récépissés de l'emprunt de 12 millions, ainsi que leurs récépissés de celui de 10 millions, qu'elles peuvent s'adresser chez lui.

1274. Namèche, aîné, négociant en fers, rue de Bruxelles, N° 9, à Namur, se charge de vendre et d'acheter des rentes remboursables pour le paiement des bois acquis du ci-devant syndicat, autres effets publics et obligations de la Belgique, de la France, etc.

Il paye au prix le plus élevé les récépissés de l'emprunt de 12 millions.

701. EFFETS PUBLICS.

Le notaire Delvigne se charge d'acheter et de vendre des rentes remboursables de domaine, pour servir aux paiements des bois acquis du ci-devant syndicat et de tous autres effets publics et obligations de la Belgique, de la France, de l'Espagne et d'autres gouvernements.

1088. Plusieurs capitaux importants et autres à placer sur hypothèques ou sur billets à promesses d'hypothèques.

S'adresser au notaire Delvigne.

1421. Maison de campagne à louer, située à Saint-Servais, près de Namur, avec un jardin très-bien arboré, grand environ d'un demi-boisnier, ayant une entrée sur la nouvelle route de Namur à Gembloux, appartenant à M. Arnould père, à Namur.

S'adresser pour en connaître les prix et conditions, à M. Auguste Arnould, rue de Bruxelles, à Namur.

1202. AVIS.

5300 fl. des Pays-Bas à appliquer à 4 pour cent.

S'adresser au secrétariat, à l'Hospice Saint-Gilles, à Namur.

1412. Ferme, terres et bois à vendre.

Le mardi 10 janvier prochain, à deux heures après-midi, on vendra publiquement devant M. le juge de paix du canton de Marche, par le ministère de maître Jadot, notaire, en son étude, en la ville de Marche.

1^o Le bien de *Hederé*, situé commune de Waha, consistant en un beau corps de logis, granges, écuries, étables, jardin, prairies, terres labourables, etc., le tout d'une contenance d'environ 45 bonniers presque contigus;

2^o Un petit bois dit *la Haye des Meuniers*, contenant 1 bonnier 12 perches;

3^o Une prairie dite *Henin*, située commune de Chavane, contenant 3 bonniers 48 perches;

4^o Le bois dit *le Hésal*, situé commune de Charneux, contenant 3 bonniers 48 perches.

Le lendemain, 11 janvier, à la même heure, on vendra à Bûre, canton de Rochefort, par le ministère de maître de Collignon, notaire, 4 bonniers de terres labourables, en plusieurs pièces, situés dans ladite commune de Bûre.

S'adresser, pour connaître les conditions, auxdits notaires, et à Namur, à maître Robert, avocat, rue du Président, et à Liège, à M. Picard, négociant, rue des Mineurs.